

EN BREF

Date de lancement PER IAG : 8 septembre 2020
Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion de placements
Valeur totale du Fonds : 73,3 millions \$
Nombre d'unités en circulation : 6 271 070
Taux de rotation du portefeuille : 6,63 %
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ²	Valeur liquidative par unité
Série Ecoflextra 75/100 ¹	3,05 %	11,69 \$

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Ce fonds est investi dans des unités du Fonds Industrielle Alliance Actions mondiales discipline et du Fonds Industrielle Alliance Obligations discipline. Les fonds sous-jacents sont combinés afin de demeurer près de la composition du portefeuille cible de 75 % - 25 %.

Les principaux titres du Fonds

Actions mondiales discipline (iAGP)	74,95 %
Actions américaines discipline (iAGP)	67,00 %
Actions internationales discipline (iAGP)	29,56 %
Actions canadiennes discipline (iAGP)	3,66 %
Autres éléments d'actif	-0,22 %
Total	100,00 %
Obligations discipline (iAGP)	25,31 %
Total	100,26 %

Composition du Fonds Actions mondiales discipline (iAGP)

Fonds d'actions américaines	67,00 %
Fonds d'actions mondiales	29,56 %
Fonds d'actions canadiennes	3,66 %
Court terme et autres	-0,22 %
Total	100,00 %

Composition du Fonds Obligations discipline (iAGP)

Provinces	32,94 %
Sociétés	27,42 %
Canada	22,04 %
Court terme et autres	8,98 %
Municipalités et octroyés	5,90 %
Obligations étrangères	2,72 %
Total	100,00 %

Nombre total de titres : 2

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- désire obtenir une plus-value du capital à long terme tout en maintenant une plus faible exposition à la volatilité
- a une tolérance au risque inférieure à la moyenne
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la Notice explicative pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
	■			

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties.

Les frais sont résumés à la section *Frais permanents du Fonds*.

¹ La Série Ecoflextra 75/100 n'est plus offerte à la vente ni disponible pour les investissements (dépôts) dans les contrats existants. Les dépôts préautorisés (DPA) existants demeurent en vigueur; toutefois leur montant ne peut pas être augmenté. De plus, pour les contrats émis entre le 1er avril et le 17 août 2012, les transferts entre fonds ne peuvent s'appliquer qu'aux fonds : Marché monétaire, Obligations court terme, Obligations Discipline (iAGP) et Discipline prudent (iAGP).

² iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 %.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

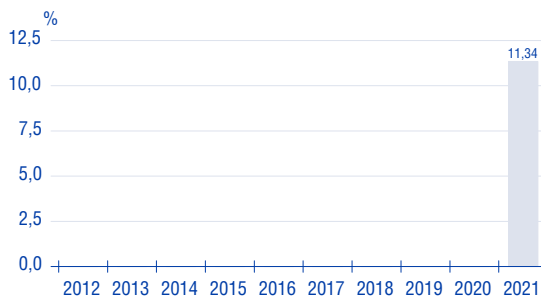
Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Ecoflextra 75/100. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de lancement PER IAG si celle-ci se situe à moins de 10 ans) détient maintenant 1 180 \$. Ce montant correspond à un rendement moyen de 13,47 % par année.

RENDEMENT ANNUEL

Le tableau ci-dessous indique le rendement du Fonds au cours de la dernière année. Durant cette période, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du Fonds a augmenté et 0 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition initiaux	Il n'y a pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Frais d'acquisition reportés	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants : 1re année 5,5 % 2e et 3e années 5,0 % 4e et 5e années 4,0 % 6e année 3,0 % 7e année 2,0 % Après la 7e année 0,0 %	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe financier. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté. Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat. Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements.

Un frais supplémentaire s'applique pour l'option de garantie de la Série Ecoflextra 75/100 et est imputé au contrat chaque année. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter de la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux de frais
Série Ecoflextra 75/100	75 %	100 %	3,05 %	1,40 %

* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca

HYBRIDE ACTIONS MONDIALES DISCIPLINE (iAGP) 75/25

Risques : A I C \$ E M A S L D



AVANTAGE

Généraliste



Avantagé

Avantagé

Avantagé

Avantagé